

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION**  
**Préavis N° 2 - 2016**  
**Rapport de gestion 2015**  
**du Comité de Direction au Conseil intercommunal**  
**Sécurité Est Lausannois**

## PREAMBULE

La Commission de Gestion composée de Mme Anne Schranz de Pully, M. Georges Fontana de Paudex et M. Jean-Marc Mayor de Belmont s'est réunie dans les locaux de la Police de Pully le 03 juin 2016 à 09h00 afin d'examiner ensemble les Préavis N° 01, 02 et 03 - 2016 : Rapport de gestion 2015, ainsi que les préavis 01 et 03 - 2016 intitulés Comptes pour l'année 2015 et Crédit complémentaire pour l'acquisition d'une nouvelle machine à peindre. M. Patrick Cosandey de Savigny s'était excusé.

Dès 11h00, nous avons été rejoints par M. Gil Reichen, Président du Comité de direction et Syndic de Pully et par M. le Major Dan-Henri Weber, Commandant Police Est Lausannois et Secrétaire du Comité de direction.

## SITUATION ACTUELLE

Comme pour les années précédentes, la CG relève tout d'abord la qualité du rapport de Gestion 2015 comme pour les documents qui lui ont été transmis. Puis la CG a posé à ses interlocuteurs des questions sur ces trois préavis. Nous avons sur chaque point obtenu de nos interlocuteurs des réponses claires et précises et nous réitérons ici nos remerciements à MM. G. Reichen et D.-H. Weber.

D'emblée, tous les participants se félicitent du résultat du 4ème exercice de l'ASEL qui est positif, grâce à une gestion rigoureuse, tout en restant consciente qu'elle devra toujours s'adapter tant pour ce qui peut être planifié que pour ce qui ne l'est pas.

Un des sujet de préoccupation du Codir et de l'Etat-major reste le maintien de l'effectif. Les départs des personnes qui quittent le corps de police touchent souvent les plus jeunes. En cause : les horaires, l'impact sur la situation familiale, l'idée du policier tel que représenté au cinéma ou à la télévision, etc. Comme la "mobilité" est devenue une mode, celle de l'employeur auquel on reste fidèle par conviction est devenue plus rare, comme dans d'autres domaines...

Un autre sujet majeur que nous avons déjà mentionné dans un rapport précédent concerne les locaux de l'organisation, qui devront être mis en conformité, par rapport aux nouvelles bases légales, afin d'obtenir l'accréditation du Conseil d'Etat. Au nombre des aménagements, mentionnons :

- la sécurisation des guichets
- l'adaptation des vestiaires à la mixité des effectifs
- adaptation des locaux d'audition (discrétion)
- adaptation des cellules

- etc.

La ville de Pully finalise un projet de mise en conformité du bâtiment qui fera l'objet d'une demande de crédit auprès du Conseil communal en automne 2016.

Il est important de souligner que cette mise en conformité sera faite par rapport aux effectifs actuels, sans offrir de possibilités d'extension en cas d'augmentation des effectifs.

Bien que nous n'ayons pas à nous prononcer sur ce point, nous nous permettons de mettre cette observation en parallèle sur le plan régional avec le nombre croissant des tâches confiées à l'association, ainsi que des exigences de la population. D'autre part, sur le plan international, nous observons une augmentation des crispations et une montée des risques économiques, financiers et politiques avec de multiples conséquences, dont un flux migratoire massif qui ne fait que débiter...

## CONSIDERATIONS GENERALES :

Le rapport qui nous a été soumis et dont vous avez pris connaissance est si complet que nous nous abstenons de reprendre sous un autre vocable le texte ainsi que les graphiques et les tableaux qui sont explicites.

Nous relevons avec satisfaction le travail considérable de prévention effectué tant auprès des jeunes que de des automobilistes *"pour leur rappeler leurs obligations personnelles dans le domaine de la prévention"*.

Mentionnons également l'extrême utilité des 2 appareils de mesure de vitesse "visispeed" que nous avons pu observer en bordure de nos routes.

En ce qui concerne la Division opérationnelle comme pour la Division des services généraux, nous pouvons considérer que pour cet exercice, les interventions et autres activités sont globalement identiques à celles de l'exercice précédent.

Concernant les accidents de circulation enregistrés, les causes principales restent l'inattention, le refus de priorité, une vitesse inadaptée et l'alcool...

Force est de constater, au vu du nombre de véhicules circulants, que le pourcentage de véhicules en infraction reste faible. C'est aspect positif est à relever, car il est certainement lié à la présence sur le terrain des unités de prévention comme des nombreuses patrouilles.

## CONCLUSIONS

Le résultat d'exploitation et les charges de fonctionnement sont parfaitement maîtrisés. La CG ne peut que féliciter les membres du Comité de Direction, le Commandant et l'ensemble du personnel du Service de police.

Formation, prévention, anticipation des besoins et des risques, tels sont les axes sur lesquels vous travaillez depuis de nombreuses années. Nous ne pouvons que vivement vous encourager dans ces choix qui donnent de bons résultats et la satisfaction de nombreuses citoyennes et citoyens.

La CG unanime, vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil intercommunal, d'accepter le Préavis N° 2 - 2016 Rapport de Gestion 2015, tel que présenté.

Belmont, le 9 juin 2016

Anne Schranz, Pully

Patrick Cosandey, Savigny

Georges Fontana, Paudex

Jean-Marc Mayor, Belmont

Président rapporteur

